ABERLAY
SASU Au capital de 20 000,00 euros
Siège social : 181 CHEMIN CLOS DE BRASSET 06560 VALBONNE
102 869 955 RCS GRASSE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 08.04.2026

L'an deux mille vingt-six
Le huit
À quatorze heures,

Monsieur Alexandre Eugène Roger Naressi

Associé unique de la société ABERLAY

A pris les décisions suivantes :

- Modification de la date de clôture de l'exercice social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique décide de modifier du 31.03.2027 au 31.12.2026 la date de clôture de l'exercice en cours, lequel aura ainsi une durée exceptionnelle de 9 mois, et de fixer la date de clôture des exercices à venir au 31.12 de chaque année.

En conséquence, l'Associé Unique décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 20 des statuts :

ARTICLE 20 - EXERCICE SOCIAL

« Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Par exception, le premier exercice commencera le jour de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés et se terminera le 31 décembre 2026.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Monsieur Alexandre Eugène Roger Naressi

